

Avenant à la convention d'objectifs pluriannuelle 2020-2021-2022 ASSOCIATION « Le Kalif »

Entre les soussignés :

La Ville de ROUEN, représentée par Marie-Andrée MALLEVILLE, Adjointe au Maire chargée de la Culture et du Patrimoine, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville en exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2021, et en vertu de l'arrêté de délégation de Monsieur le Maire en date du 21 juillet 2020,

Ci-après dénommée par les termes « la Ville »,

D'une part,

Et

« **Le Kalif** » Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, immatriculée sous le numéro de Siret 410 340 186 000 23, dont le siège est situé 33, route de Darnétal 76 000 Rouen, représentée par son Président Jean-Alain HOHY, habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration,

Ci-après dénommée par les termes « l'Association »,

D'autre part,

Une convention d'objectifs 2020-2021-2022 a été signée le 20 mars 2020 entre la Ville de Rouen et l'Association « le Kalif ».

Depuis, dans le cadre de la politique culturelle municipale de développement de la pratique amateur, la Ville et l'Association se sont associées pour mettre en œuvre un projet de studio de musique.

La convention triennale initiale est donc complétée comme suit :

Article 14 - Bis

Description du projet

La création d'un studio de musique a pour objectif le développement de la pratique amateur musicale autonome. Le principal public concerné est les jeunes, notamment des quartiers des Hauts de Rouen, qui bénéficient de nombreuses opportunités pour pratiquer la musique sur le temps scolaire (Musique à l'école, dispositif DEMOS, CHAM Musiques actuelles au collège Braque), mais qui n'avaient jusque-là pas de possibilités ensuite de poursuivre leur pratique sur le temps extra-scolaire.

Le nouveau studio de musique entend répondre à ce besoin.

Locaux

Le studio de musique se situe dans un bâtiment municipal, au sein du Centre André Malraux, rue Francis Couperin. Sa surface est de 36,20m².

Matériel

Description du matériel dans l'annexe jointe.

Ce matériel devra être utilisé exclusivement au sein du Centre Malraux.

Modalités de fonctionnement

- 1) 3 Modes de fonctionnement seront proposés pour l'utilisation du studio de musique dans le respect du règlement intérieur :
 - l'organisation de stages dans le cadre du dispositif « Tes Vacances à Rouen »,
 - les pratiques instrumentales et la musique assistée par ordinateur (MAO) en autonomie,
 - les pratiques instrumentales et MAO en semi-autonomie (accompagnement vers l'autonomie par le Kalif).

- 2) Fonctionnement des deux stations MAO en lien avec la Direction des Systèmes Informatiques de la Ville de Rouen :
 - Création de « compte invité » pour le public utilisateur.
 - Création de « compte administrateur » pour le Kalif afin que l'Association procède de manière autonome aux installations des logiciels et mises à jour des applicatives, banque son,.. qui sont liées à la pratiques de la MAO.

Obligation de la Ville

La Ville devra fournir le local en bon état de fonctionnement et devra veiller à l'entretien du matériel. Elle devra, en outre, désigner un.e interlocuteur.trice référent.e pour l'organisation générale, le planning, le suivi de l'ensemble des activités prévues au sein du studio de musique et la mise en place du règlement intérieur défini par le Centre Malraux. Elle sera également en charge de la communication autour de ce projet, afin de le faire connaître et de développer le nombre d'utilisateur.trice.s.

Obligation de l'Association

L'Association sera en charge d'assurer l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie tant sur le volet MAO que sur le volet de la pratique instrumentale en mettant à disposition un.e intervenant.e/accompagnateur.trice. Dans le cadre de « Tes Vacances à Rouen », l'Association s'engage à proposer des stages de découverte des pratiques instrumentales et MAO.

Financement

La Ville participe financièrement à :

- la mise à disposition d'un.e interlocuteur.trice référent.e,
- le financement de stages de pratiques de musiques actuelles et MAO dans le cadre du dispositif « Tes vacances à Rouen », ou tout autre dispositif discuté et travaillé en concertation avec la Ville de Rouen.

L'Association participe financièrement à :

- la mise à disposition d'un.e intervenant.e/accompagnateur.trice à hauteur d'un maximum de 72 heures/an (sous réserve du renouvellement des financements de la DRAC).

Assurance

La Ville, en tant que propriétaire du local, couvre par une assurance les dommages aux biens et aux personnes pouvant survenir de son fait. Le matériel décrit dans l'annexe 1 mis à disposition par l'association est lui aussi assuré par la Ville contre le vol ou d'éventuelles dégradations.

Lors de ses ateliers, l'Association devra veiller à la bonne fermeture des portes et fenêtres après son départ.

Il est recommandé de ne pas entreposer dans le local du matériel de valeur autre que celui décrit en

annexe 1, appartenant à l'Association ou aux usagers. Il est d'ailleurs convenu d'une façon expresse entre l'Association et la Ville que celle-ci ne pourra à aucun titre être rendue responsable des vols dont l'Association, ses salariés ou les usagers pourraient être victimes dans les lieux mis à disposition.

L'Association assume la pleine et entière responsabilité des activités accueillies dans les locaux mis à sa disposition. À ce titre, elle est titulaire d'une assurance en responsabilité civile pour les dommages matériels et corporels causés par ses salariés et bénévoles, résultant notamment du fait du non-respect des règles d'hygiène et de sécurité. Il est expressément convenu que la Ville ne peut être inquiétée ou voir sa responsabilité recherchée à ce sujet.

L'Association garantit qu'elle a souscrit une police d'assurance couvrant les dommages subis par ses salariés, ainsi qu'au matériel amené à l'occasion des ateliers qu'elle anime.

Il est convenu que la Ville et ses assureurs subrogés renoncent exclusivement en cas d'incendie, explosions, dommages électriques ou dégâts des eaux, aux recours qu'ils seraient fondés à exercer contre l'Association.

L'Association et ses assureurs devront réciproquement renoncer, en cas d'incendie, explosions, dommages électriques ou dégâts des eaux, aux recours qu'ils seraient fondés à exercer contre la Ville à raison des dommages causés à leurs propres biens.

Il est toutefois précisé qu'en cas de sinistre dû à une négligence ou malveillance, les parties et leurs assureurs conservent l'intégralité de l'exercice de leurs recours.

L'association fait son affaire personnelle de toutes les autorisations administratives nécessaires à l'exercice de son activité sans que la Ville puisse être inquiétée ou recherchée à ce sujet.

Le reste de la convention triennale initiale demeure inchangé.

Fait à Rouen, le
En trois exemplaires

Pour le Maire de ROUEN
Par délégation,

Pour l'Association,

Marie-Andrée MALLEVILLE
Adjointe en charge de la Culture,
du Patrimoine et du Tourisme

Jean-Alain HOHY
Président du Kalif

ANNEXE

Liste du matériel acquis dans le cadre de la création de la salle de répétition de musiques actuelles pour les pratiques instrumentales et Musicales Assistées par Ordinateur au sein du centre André Malraux.

*Instruments de musique :

Descriptif des instruments	Coût d'achat
- 1 Batterie électronique MESH KIT	599,00€
- 2 Guitares amplifiées 50W	450,00€
- 1 Piano numérique portable	585,00€
- 1 Support clavier table PRO	59,00€
- 5 Jack 3M NOISE FREE LGI201	100,00€
- 1 Jack instrument 6M	16,50€
- 1 PACK Pieds enceinte + Housse	79,00€
- 1 Ensemble Sono 2X22W Bluetooth	575,00€
- 1 Ampli guitar basse 75W	329,00€
- 1 Guitare électrique STRAT RA CANDY RED	199,00€
- 1 Guitare électrique GS WINE RED	299,00€
- Action BASS junior OP noire	239,00€

*Musique par Ordinateur Assistée (MAO) :

Descriptif des 2 stations MAO	Coût d'achat
- 4 Enceintes de Monitoring Pro 8 Active V3 Studimonitor	682,20€
- 2 Disques durs externes WD Elements Portable 2 To Noir (USB 3.0)	235,25€
- 2 Ecrans iiyama ProLite XB3288UHSU	809,21€
- 2 Logiciels Ableton Live Standard	488,00€
- 2 Unités centrales Lenovo M720t	2 169,89€
- 2 Cartes son 2 IN - 2 OUT USB	338,00€
- 2 Novations Launchpad Mini	218,00€
- 4 Monitors studio BI AMP 140W	636,00€
- 4 Casques monitoring Noir	236,00€
- 2 Claviers 25 notes + Contrôleur	210,00€
- 2 Câbles Cordial SYM 3M	26,82€
- 4 Câbles Mono Cordial	46,44€
- 2 Préampli casque 4 CANAUX	77,40€
Total	9 702,71€